



Publié sur *La Provence* (<http://www.laprovence.com>)

## Apollonia : mise en examen annulée pour quatre banques

Par *Luc Leroux*

Créé le 08/12/2012 11:48

La cour d'appel d'Aix annule la mise en examen pour escroquerie en bande organisée, complicité ou recel de quatre des cinq banques mises en cause dans le dossier Apollonia. Il s'agit du Crédit Mutuel Méditerranéen, du Crédit Mutuel Etang de Berre, du Crédit Immobilier de France Rhône Alpes Auvergne (Cifraa) et du Crédit Immobilier de France Développement. Tous les contrôles judiciaires qui prévoyaient des cautionnements d'un montant global de 63 millions d'euros sont aussi annulés.

Seule la Banque Patrimoine et Immobilier (BPI), filiale du Crédit Immobilier de France, demeure mise en examen pour escroquerie en bande organisée. Pour son avocat, Me Olivier Pardo, *"la BPI a franchi une étape avec l'annulation d'un contrôle judiciaire un cautionnement de 15 millions d'euros, ndlr et nous entendons faire valoir devant le juge que les faits ne sont pas constitués"*. L'annulation de la mise en examen ne "sort" pas ces quatre banques de ce vaste dossier, elles restent placées sous le statut de témoin assisté.

Il semble que les juges de la chambre de l'instruction aient fait "le tri" en fonction des éléments du dossier démontrant ou non que l'établissement bancaire avait, au moment des faits, connaissance d'un processus d'escroquerie. Le parquet général avait requis la confirmation de toutes les mises en cause, à l'exception du Cifraa, pour une question de forme. Cet établissement avait été mis en examen pour recel d'escroquerie après une fusion absorption d'une autre filiale du Crédit Immobilier de France .

Seule banque à demeurer en examen, BPI avait, selon l'accusation, poursuivi sa relation avec Apollonia, la société de conseil en investissements immobiliers défiscalisés et noyau de l'escroquerie, et cela en dépit d'une demande émanant du groupe CIF de cesser d'accepter ses dossiers . Le volume d'affaires fourni par Apollonia pesait cependant pour 50 % des objectifs de BPI Lyon.

Apollonia, qui était implantée sur une zone d'entreprises d'Aix-en-Provence, est soupçonnée d'avoir escroqué un millier d'investisseurs français auxquels ont été vendus des lots immobiliers pour un montant global d'un milliard d'euros, entre 2003 et 2007. Selon l'instruction, elle aurait bénéficié de la complicité des banques qui se seraient affranchies de la loi Scrivener. Me Guy Alias se félicite de cette décision car *"le Crédit Mutuel est une victime d'Apollonia"*.

Défenseur de l'association qui regroupe 700 parties civiles, Me Jacques Gobert estime que *"ces décisions sont une invitation faite au juge d'instruction de poursuivre ses investigations"*.

---

### Vers une enquête parlementaire

Vingt-quatre députés ont déposé une proposition de création d'une commission d'enquête sur les insuffisances des dispositifs de protection des investisseurs révélées par l'affaire Apollonia. Le député (UMP) du Rhône Philippe Cochet vise dans sa demande "les conséquences de cette affaire sur la confiance des citoyens dans leurs institutions bancaires et notariales". L'association qui regroupe un millier de parties civiles dans le dossier Apollonia se réjouit de cette initiative.

#### Photos / vidéos

Auteur : Photo Maxppp

Légende : L'escroquerie présumée aurait conduit au surendettement de sept cents ménages à travers l'acquisition de biens immobiliers d'un montant global d'un milliard d'euros.

#### Visuel 1:



**URL source:** <http://www.laprovence.com/article/actualites/apollonia-mise-en-examen-annulee-pour-quatre-banques>